



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval
	

Le 24 avril 1997

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339, poste 2955,
télécopieur 5377

Vol. 8 n? 2

Adresse électronique : spul@spul.ulaval.ca

Deux nouvelles intéressantes

1. La Loi 104

Le ministère de l'Éducation a récemment informé la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) que le Conseil des ministres adoptera sous peu un décret promulguant l'exclusion des universités de la Loi 104.

Pour les professeurs et professeures de l'Université Laval, cela veut dire que nous n'aurons pas à démontrer que la convention collective actuelle permet de réduire les coûts de la main-d'oeuvre dans une proportion équivalente à celle prévue par la Loi 104. En d'autres termes, nous n'aurons pas à régler un problème que nous n'avions pas, puisque notre nouvelle convention rencontre effectivement les exigences de cette loi. Il ne faut cependant pas croire que cette décision met les universités à l'abri de nouvelles compressions budgétaires.

2. Le financement des universités

Vous vous rappelez sans doute qu'à l'automne dernier la ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, avait créé un groupe de travail sur le financement des universités

(GTFU). Le mandat du GTFU était de proposer des règles budgétaires qui permettraient de maintenir, sinon d'améliorer, la qualité de la formation tout en réduisant les coûts.

Le GTFU a soumis son rapport à la Ministre, qui l'a immédiatement rendu public (<http://www.meq.gouv.qc.ca/>). Le GTFU en arrive à la conclusion que:

- a) des modifications importantes dans les règles de financement ne feraient que déstabiliser davantage les universités;
- b) le rythme des compressions budgétaires est trop rapide et force les universités à accroître de beaucoup leur déficit accumulé;
- c) la mission et les objectifs des universités devront être ajustés aux ressources réduites qui seront mises à leur disposition. Il est certain que la même quantité et la même qualité de service ne pourront être offerts.

Le Comité exécutif

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)